

Image not found or type unknown



Peux t on récupérer un héritage lors d'un divorce sous la communa

Par **Dur dur la vie**, le **16/07/2012** à **15:09**

Bonjour, j'ai hérité de mon père il y a 6 ans de 140 000 €, mais ne me suis rien acheté, et cet argent a été dépensé par la Communauté. Si nous divorçons, puis je récupérer mon héritage ? En effet, ns sommes propriétaire d'une maison et comptons la vendre. Mon mari a une dette de 70 000 €, suis je responsable de cette dette si nous divorçons ?? Je vous remercie par avance pour votre réponse, car je suis très inquiète. Cordialement,